

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

RÉUNION PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

M^{mes} Myriam ABAD-PERICK et Marie-Noëlle MOTTARD siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M^{me} la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15H20'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 26 mars ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser M. BERGEN.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. HODY.- M. LEMMENS est excusé et M. CLOSE-LECOCQ arrivera en retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M. OSSEMANN et Mme DE SIMONE sont excusés

M. LE PRESIDENT.- Madame DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- M^{me} MATHELOT-COLLETTE est excusée et M. HARTOG arrivera en retard

M. LE PRESIDENT.- Monsieur SPITS ?

M. SPITS.- M. Luc LEJEUNE est excusé

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs : l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ; la présentation globale et synthétique des rapports d'activités 2017 ; une carte touristique, c'est toujours agréable, de la Province de Liège ainsi qu'une carte d'accès permanent aux sites touristiques et culturels para-provinciaux qui vous est offerte par la Fédération du Tourisme de la Province de Liège et est valable évidemment durant toute la saison 2018.

Concernant les rapports d'activités, je vous rappelle que les membres de l'Assemblée peuvent intervenir sur simple inscription auprès de moi aujourd'hui. Tenant compte de ces éléments, le planning des travaux de cette semaine se présentera comme suit : aujourd'hui, examen des dossiers traditionnels ; ouverture et clôture de la discussion sur l'ensemble des rapports d'activités.

Demain notre journée d'études cette fois-ci dans l'Arrondissement de Liège.

Mercredi, les réponses du Collège provincial dans le cadre de l'examen des rapports d'activités ; examen des dossiers à huis clos.

Et je salue par ailleurs la présence, parmi notre public, des étudiants du 2ème module des Sciences administratives, j'en ai croisé quelques-uns dans l'escalier, de l'École provinciale d'administration qui assistent à notre séance en compagnie de Monsieur GUIOT, Chargé de cours « Orientation transversale – Province ».

Merci d'être parmi nous, nous en aurons jusqu'à 22H ne vous tracassez pas, on fera une petite pause vers 19H00.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 22 février 2018.

Je donne la parole à M^{me} la Première Secrétaire pour la lecture de ce résumé

(M^{me} Myriam ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 22 février 2018).

M. LE PRESIDENT.- Merci M^{me} la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance s'il n'y a pas de remarque.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018**V.- Éloge funèbre de Madame Nicole DAHNER, ancienne Conseillère provinciale.**

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé. Je vais vous demander de vous lever.

Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues.

Il est de mon devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire de Madame Nicole DAHNER, ancienne Conseillère provinciale.

Née à Liège en septembre 1946, Nicole DAHNER est décédée le 25 février dernier, à l'âge de 71 ans.

Technicienne chimiste, elle fait l'essentiel de sa carrière au sein des services techniques et administratifs des laboratoires de l'Université de Liège.

Secrétaire au sein du groupe socialiste et présidente de l'ASBL GRAPPA, un espace de formation, de réflexion, de création, et d'éducation permanente, elle est élue Conseillère provinciale, sur la liste du Parti Socialiste, en octobre 2000 et siègera au sein de notre Assemblée jusqu'en 2006.

Dévouée et discrète, nous gardons de notre Collègue le souvenir d'une jovialité toujours bien présente.

Au nom de notre Assemblée, j'ai adressé un message de sympathie et de condoléances aux membres de la famille.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants en sa mémoire.

(Minutes de silence)

VI. - Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**Document 17-18/212 : Règlement concernant les pensions et indemnités de départ des membres et anciens membres du Collège provincial et de leurs ayants droit.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 17-18/212).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et a soulevé une question et une remarque. J'invite donc le rapporteur, Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Cheffe de groupe.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

M^{me} DEFRANG-FIRKET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Le 12 mars dernier, votre Bureau provincial s'est penché sur le nouveau règlement concernant les droits à la pension, le calcul de la pension, la pension de survie, les règles de cumul, les indemnités de départ, l'indemnité de décès pour les frais funéraires, ainsi que les cotisations de mutuelle, et ce pour les membres et anciens membres du Collège provincial et de leurs ayants droits. Ce dossier relève en effet de ses compétences.

Un membre a souhaité obtenir de plus amples informations au sujet de ce nouveau règlement et sur la raison pour laquelle celui-ci était présenté au Conseil provincial.

Madame la directrice générale a précisé que ce règlement devait être revu pour une mise en conformité d'une part avec la nouvelle législation sur les pensions applicables aux députés provinciaux et d'autre part, avec le règlement d'indemnité de sortie des parlementaires wallons.

Elle indique en outre que les nouvelles dispositions réservées aux indemnités de départ seront applicables aux mandats de nouvelles législatures.

Elle souligne également que ce nouveau règlement a été établi sous l'égide de l'APW, qu'il s'agit donc d'un règlement commun aux différentes Provinces wallonnes et que les conseils respectifs des Provinces de Namur, et du Hainaut ont déjà adopté ce règlement approuvé par l'autorité de tutelle.

Cette résolution relative au règlement concernant les pensions et indemnités de départ des membres et anciens membres du Collège provincial et de leurs ayants droits a été approuvée par consensus par le bureau provincial.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame la Cheffe de groupe. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. CONTENT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CONTENT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Je vais faire bref puisque l'on parle de pensions et je voudrais un peu reparler aussi de Ogeo Fund car je vous ai déjà interrogé là-dessus en décembre dernier, et ça fait régulièrement l'actualité depuis décembre dernier, il y a eu un courrier de la CGSP qui a été rédigé, en tout cas une lettre ouverte donc relative à la situation du fonds de pensions Ogeo puisque les pensions des députés y sont aussi, je me permets d'en parler maintenant et ce courrier fait un peu état de plusieurs craintes des travailleurs, des structures membres d'Ogeo Fund.

Alors, au niveau des craintes et surtout d'une demande de la CGSP, c'est cette demande de pouvoir avoir une représentation syndicale et consultative des travailleurs dans la structure.

Je me demande un petit peu ce que vous en pensez et est-ce qu'il ne serait pas temps que le Conseil s'occupe un peu plus de ça et peut être que le Conseil ou le Bureau du Conseil rencontre Ogeo. Voilà.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

M. LE PRÉSIDENT.- Oui Monsieur CONTENT, mais ce n'est pas ça à l'ordre du jour mais je n'ai pas de souci à vous laisser parler mais donc, entre Ogeo et la pension de nos mandataires il y a un monde évidemment. Quelqu'un souhaite-t-il rajouter quelque chose ? Je pense que ce n'est pas le point à l'ordre du jour.

Nous continuons donc. D'autres prises de paroles ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau du Conseil ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/213 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Eclecta ».

Document 17-18/214 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Arsenic ».

Document 17-18/215 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Atelier Rock ».

Document 17-18/216 : Demande de soutien de l'asbl «Jeunesses musicales de Liège».

(Voir rapports)

M. LE PRÉSIDENT.- Points 4, 5, 6 et 7 de l'ordre du jour (documents 17-18/213, 17-18/214, 17/18-215) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Les documents 17-18/214 et 216 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Monsieur Pierre ERLER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERLER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre première Commission s'est réunie le 20 mars dernier pour débattre, entre autre, du dossier 17-18/214 relatif à la demande de soutien de l'asbl Arsenic.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

Un Commissaire signale que cette asbl a déjà reçu des subsides en 2016 mais qu'ils étaient moins importants. Il lui est répondu que c'est exact mais que les conventions 2016 et 2018 ne sont pas comparables. Il s'agit ici d'un partenariat avec cette compagnie dans le cadre du festival « Temps fort ». En effet, il a été constaté qu'il existait peu de propositions de diffusion pour les adolescents. Cette association, travaillant justement dans ce créneau, a d'ailleurs plusieurs partenariats avec dans l'enseignement et avec d'autres compagnies. Pour les 3 semaines du Festival en question « Temps fort », beaucoup d'activités auront même lieu dans les locaux d'Arsenic. Le vote est : approuvé par 9 pour et 3 abstentions.

En ce qui concerne le dossier 17-18/216 à propos de la demande de soutien de l'asbl « Jeunesse musicale de Liège », un Commissaire signale que le subside est passé de 4.000 € en 2017 à 3.000 € en 2018. Par ailleurs, il demande comment les places reçues gratuitement sont distribuées.

On lui répond que cela se déroule actuellement via des concours dans la publication « Notre Province » et qu'à l'avenir la nouvelle application 4000.s pourra également servir de vecteur de distribution. Et là, même score : 9 voix pour et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne les deux autres documents, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB +.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 17-18/217 : Octroi de subventions en matière de Grands Événements – Demande de soutien de l'asbl « Histoire et archéologie spadoises ».

Document 17-18/218 : Octroi de subventions en matière de Grands Événements – Demande de soutien de l'asbl « CIRIEC, Section belge ».

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 8 et 9 de l'ordre du jour (documents 17-18/217, 17-18/218) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 17-18/219 : Octroi de subventions en matière de Culture et d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Compagnie ART ET TÇA ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 17-18/219) a été soumis à l'examen des première et quatrième Commissions.

Celui-ci n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter, et par 6 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions des première et quatrième Commissions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/220 : PUBLIFIN SCIRL : Retrait de la Ville de Wavre – Acquisition de la part sociale de catégorie B disponible.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (document 17-18/220).

Ce document a été examiné par la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 4 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/221 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « 361 Degrés ».

Document 17-18/222 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de la Fondation d'utilité publique « Fondation contre le Cancer ».

Document 17-18/223 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Enjeu ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 12, 13 et 14 de l'ordre du jour (documents 17-18/221, 17-18/222, 17-18/223) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Les documents 17-18/221 et 223 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Monsieur André GERARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

En deuxième Commission « Affaires sociales » donc, le document 221 « Subvention en matière de santé – Demande de soutien de l’ASBL 361 degrés pour l’organisation des « Woman race ».

Une seule question : d’autres ASBL organisent des actions similaires et reçoivent un soutien provincial fort différent. Pourquoi une telle disparité ?

Il est répondu que, d’une part, la Province de Liège intervient en fonction de la demande et d’autre part, elle intervient en fonction aussi du différentiel entre les besoins et les rentrées. Pas de question pour le 222.

Le document 223 « Demande de soutien de l’ASBL Enjeu pour l’organisation de la 13ème édition du Festival Imagésanté ».

Une Commissaire attire l’attention sur le fait que l’activité est déjà en cours alors pourquoi une demande aussi tardive ?

Il est répondu que le festival est biannuel et la Province est intervenue en 2016. Le courrier de confirmation de la tenue de l’action en 2018 est arrivé en retard, ce qui explique le passage tardif en Commission.

Ces points ont donc été votés par 7 voix pour et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Et je confirme le vote en Commission pour l’ensemble des points.

J’ouvre la discussion générale. Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB +.

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

A l’unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 17-18/224 : Budget provincial 2018 – 1^{ère} série de modifications.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour (document 17-18/224).

Ce document a été examiné par la troisième Commission a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Serge ERNST, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERNST, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La troisième Commission s'est réunie ce mercredi 21 mars pour analyser la première série de modifications pour le budget provincial 2018, document 17-18/224.

Le Député explique que la modification budgétaire de ce mois de mars intègre un maximum de modifications avant la fin de la législature. Il confirme qu'elle respecte les balises d'emprunts imposées par l'Europe et la Région Wallonne.

Une première question concerne le budget ordinaire qui prévoit à la page 5, une augmentation de 230.743 € pour les loyers d'immeubles et charges locatives.

Le Député rappelle à un Commissaire qu'il en a déjà discuté avec lui à deux reprises dans les couloirs et que ce dossier concerne la caserne de Saive.

Il explique que la location est un souci pour le long terme et qu'il est préférable d'obtenir des espaces définitivement propriété de la Province. Il vaut mieux payer pour soi-même que pour les autres.

A la base, des conventions à titre gratuit ont été signées avec la Commune de Blegny, excepté les frais des charges en énergie. Deuxièmement, le recours de la Commune de Blegny contre le coût du précompte immobilier de la caserne de Saive a abouti et de ce fait, la partie provinciale du précompte immobilier va être récupérée sur le compte provincial par le Ministère des Finances prochainement sans explication.

Ensuite, la Province s'était engagée dans l'étude pour la création du stand de tir à la caserne de Saive et Liège Europe Métropole avait prévu un subside de 250.000 € qui ne sera pas utilisé étant donné que la Province de Liège a trouvé une solution à Vottem pour l'école de police. Une compensation pour les frais encourus est proposée.

Une stabilisation à long terme pour le stockage des Services des Sports, de la Jeunesse, de la Culture et les bureaux du PMS PSE est nécessaire. Comme il faut une solution rapide, la solution proposée ici est une location achat qui valorise pour le futur les locations déjà payées par cette modification budgétaire.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

Une estimation par les Services techniques pour connaître le prix au m² va être réalisée par nos services par rapport au prix pour du stockage et des bureaux dans les bâtiments déjà utilisés actuellement à la caserne de Saive.

Un Commissaire demande pourquoi une solution rapide ? Le Député répond qu'à partir du moment où le Ministère des Finances va venir rapidement reprendre le montant du précompte immobilier sur le compte provincial sans nous en avertir, la modification budgétaire permettra de se donner les moyens de devenir propriétaire des locaux rapidement.

Un Commissaire demande si les travaux d'aménagement réalisés par la Province dans les locaux concernés seront valorisés également, sachant qu'un bail gratuit de 9 ans a été conclu avec la Commune de Blegny en février 2015 et un autre en février 2017 ? Le Député répond que cela fait partie de la négociation du prix.

La Commission propose d'adopter la première modification budgétaire par 8 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. BREUWER et puis M. ERNST. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. BREUWER, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues. Je vois certains regards et certains sourires, il y en a qui se disent peut-être il va demander une réduction des centimes immobiliers mais ce n'est pas l'objet de mon intervention rassurez-vous. Vous pouvez déjà un peu souffler.

Bien souvent, quand on examine des documents budgétaires, on fait un commentaire et un rapport sur ce qui est inscrit en matière de dépenses et de recettes et ma question porte sur l'intervention de la Province en faveur de la restauration du Grand Théâtre de Verviers, parce que sauf erreur ou mauvaise lecture, je n'ai pas vu encore d'intervention provinciale par rapport à ce qui vient d'être annoncé au niveau de la Ville de Verviers.

Alors voilà, en janvier 2016, un de nos collègues avait proposé l'inscription d'un euro symbolique, à ce moment-là, début 2016, nous avons considéré que c'était sympathique mais prématuré.

Entre-temps, le Gouvernement wallon a concrétisé un engagement pris par le Ministre compétent en matière de Patrimoine en septembre 2015 en l'assortissant d'ailleurs d'un taux de 95% de subsidiation de travaux à ce bel édifice, fleuron du patrimoine verviétois, et donc la Région Wallonne, par convention qui est passée au Conseil communal, a donc garanti 13.000.000 d'euros sur un total de 17.000.000€ tout en indiquant qu'elle intervenait à concurrence de 95 %. Vous constaterez, si vous faites un rapide calcul que les montants ne correspondent pas.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

Subsiste donc un montant de 4.000.000 € par rapport aux estimations et la Ville de Verviers mise évidemment sur l'intervention provinciale comme l'ont expliqué les membres du Collège communal. Depuis lors, ils ont d'ailleurs opté pour une rénovation complète de l'ordre de 31 millions d'euros puisqu'il n'y a pas évidemment que sur le bâtiment qu'il faut intervenir.

On sait que Liège Europe Métropole et on le remercie, c'est -à-dire la Province est intervenue pour 1.000.000 € pour les frais d'études donc c'est déjà un fort beau geste, mais de la convention votée par le Conseil communal de Verviers, à l'unanimité le 26 février dernier, et selon des déclarations publiques faites par Mme la Bourgmestre et également l'Echevin de la Culture dans une réunion publique 3 mars dernier lors de la présentation du projet global, on sait que la Province de Liège serait appelée à intervenir complémentirement, d'après leurs déclarations, à hauteur de 10% du montant présumé des travaux, soit quelque 1.700.000€ à charge du budget provincial donc ça, ce sont les déclarations qui ont été faites et donc, tous les verviétois évidemment se réjouissent.

C'est pourquoi, je me permets de vous interroger peut-être le Collège dans son ensemble parce que, sauf erreur, cette matière est évidemment éminemment budgétaire par rapport au point de l'ordre du jour mais elle sort du cadre strictement budgétaire, elle a un caractère patrimonial, touristique, culturel et donc, j'imagine bien que c'est par essence une matière collégiale mais tout l'intérêt pour les verviétois c'est de savoir comment et sous quelle forme évidemment cette intervention, quelle serait son importance et selon quelles modalités elle serait réalisée, exécutée.

La Région Wallonne verse 10 tranches de 1.300.000 €, elle permet déjà à la Ville de cagnotter puisque les travaux ne commenceront pas évidemment en 2019, alors la question reste entière : est-ce que la Province va intervenir ? Pour quel pourcentage et selon quelles modalités ? Vous savez que « un « tient » vaut mieux que deux « tu l'auras » », c'est un peu pour ça que j'interviens devant vous. Cette intervention n'a rien de polémique parce que je suis persuadé qu'au-delà de Verviers et au niveau de la Province, tout le monde soutient le Grand Théâtre de Verviers.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. M. ERNST, vous avez la parole.

M. ERNST, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Voilà donc, plusieurs questions suite à notre réunion en Commission sur le dossier des locations immobilières à la caserne de Saive.

Première : pourquoi utiliser le budget ordinaire et le système de location pour effectuer un achat immobilier ?

Deuxièmement, pourquoi ne pas déjà acheter le bâtiment dans le bloc X puisque le Conseil communal de Blegny a marqué son accord sur la vente ? L'offre doit être remise pour le début du mois d'avril chez le Notaire désigné pour la vente.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

Troisièmement, pourquoi avoir signé si des conventions à long terme à titre gratuit en 2015 et 2017 et les résiliés maintenant ? La gratuité est prévue pour 9 ans.

Quatrièmement, le dossier du recours par la Commune de Blegny pour le précompte immobilier de la caserne de Saive, je l'ai en effet consulté à l'administration et en effet, le Ministère des Finances va venir rechercher le montant sur le compte de la Province, donc je ne vois pas le problème sauf si vous me dites que vous voulez aider la Commune de Blegny et sa trésorerie en 2018 ?

Cinquièmement, le dossier du stand de tir est donc perdu d'après les explications données en Commission et vous parlez de compensation pour le travail effectué par la Commune de Blegny dans ce dossier. Quel est le montant de la compensation ?

Sixièmement, y a-t-il un accord sur le montage proposé au sein de la majorité provinciale pour cette modification budgétaire de 230.000 € ?

Septièmement, quand on a fait un achat en infrastructure, l'habitude est de passer par l'extraordinaire, ici c'est à l'ordinaire. Pouvez-vous me donner des exemples dans le passé où la Province a utilisé cette technique ?

Je pense que vu le nombre de question, mercredi au niveau de la réponse ce sera plus facile pour tout le monde.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- C'est ce que j'allais suggérer. M. HODY souhaite prendre la parole aussi. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. HODY, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Il ne m'appartient pas de faire la police de la pertinence de certaines questions, de l'impertinence de certaines questions, mais autant nous avons eu un débat avec mon collègue Matthieu CONTENT sur Ogeo Fund sur la question de savoir, nous ne souhaitons pas attendre le mois suivant pour aborder un sujet oh combien important, la pension des statutaires de Publifin, quantitativement moins grave, celles de nos collègues membres du Collège provincial mais la Province étant actionnaire à plus de 50 % de Publifin, il nous apparaissait intéressant de faire un lien qui, à première vue, n'apparaîtrait pas mais qui est aussi important.

Moi, j'estime qu'on doit répondre à toutes les questions mais si le Collège répond aux questions sur le Grand Théâtre de Verviers, dont l'importance pour les verviétois, dont l'importance de rayonnement aussi pour le grand Verviers apparaîtra à tous, j'aimerais aussi que le Collège fasse un effort pour Ogeo Fund, ça me semblerait en tout cas de bonne politique.

J'ai connu des polices d'assemblée beaucoup plus sectaires concernant d'autres interventions, je ne les ai jamais trouvées pertinentes, en tout cas moi je suis toujours pour une extension des droits donc si on répond sur Verviers, et je souhaiterais qu'on réponde sur Verviers évidemment, je souhaiterais qu'on réponde pour Ogeo Fund.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Voilà. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? Personne. Monsieur le Député provincial, soit vous répondez aujourd'hui soit mercredi, moi il n'y a pas de souci.

M. MEUREAU, Député provincial (de son banc).- Je souscris totalement à la proposition de M. ERNST et je répondrai mercredi.

M. LE PRESIDENT.- D'accord donc le point 15 sera le premier point à l'ordre du jour de notre séance de mercredi.

Document 17-18/225 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2018 – 2^{ème} partie

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 17-18/225).

Ce document a été examiné par la troisième Commission n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/226 : Marché public de fourniture – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition et l'aménagement d'un « Bibliobus » pour les besoins de la Bibliothèque Itinérante

Document 17-18/227 : Marché public de fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition de matériel de cuisine pour une période prenant cours le lendemain de la notification de l'attribution et au plus tôt le 1^{er} juin 2018 pour se terminer le 31 mai 2019.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

Document 17-18/228 : Marché-stock de fournitures – Mode de passation et conditions de marché en vue de l'acquisition, dans le cadre du plan d'Équipement didactique 2018, du plan global d'Équipement « Autres machines & matériel » 2018 et de la modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'Enseignement qualifiant 2018 (Appel à projets 2016-2017), de matériel de soins destiné à couvrir les besoins de divers établissements d'Enseignement de la Province de Liège pour une période débutant le lendemain de la notification au soumissionnaire de l'approbation de son offre, et au plus tôt le 1er juin 2018, pour se terminer au 31 mai 2019.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 17, 18 et 19 de l'ordre du jour (documents 17-18/226, 17-18/227, 17-18/228) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 3 abstentions que votre troisième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 17-18/229 : Avis à donner sur le compte 2016 de la Mosquée ASSAHBA de Verviers.

Document 17-18/230 : Avis à donner sur le compte de l'exercice 2017 de la fabrique d'Eglise orthodoxe grecque Sainte-Barbe à Liège

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 20 et 21 de l'ordre du jour (documents 17-18/229, 17-18/230) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 3 abstentions que votre troisième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB +.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 17-18/231 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Commission des Jeunes du Royal Stade Waremmien Football Club ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour (document 17-18/231).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/232 : Désignation au 1^{er} janvier 2018 d'un receveur spécial des recettes à l'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Verviers – orientation technologique.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

Document 17-18/233 : Désignation au 1^{er} avril 2018 d'un receveur spécial des recettes au Service des prêts d'études.

Document 17-18/244 : Désignation au 1^{er} avril 2018 d'un receveur spécial des recettes au Centre d'Aide à Domicile - CAD

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 23, 24 et 25 de l'ordre du jour (documents 17-18/232, 17-18/233, 17-18/244) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 3 abstentions que votre troisième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB +.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 17-18/243 : Acquisition, par rattachement au marché SPF Intérieur, d'une autopompe multifonctionnelle 4x2 destinée aux différentes formations pratiques des sapeurs-pompiers dispensés par l'Ecole du Feu.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour (document 17-18/243).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/234 : Pôle Bavière – Construction d'un Pôle des Savoirs et d'une Pépinière d'Entreprises – Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Procédure ouverte.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 27 de l'ordre du jour (document 17-18/234).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, M^{me} Marie MONVILLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

M^{me} MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre 4e commission s'est réunie ce 22 mars 2018 et a analysé le document 17-18/234 relatif à aux conditions de marché pour la construction d'un pôle des savoirs et d'une pépinière d'entreprises au Pôle Bavière.

L'administration a d'abord présenté ce projet prometteur. Le permis de bâtir a été obtenu récemment. Le cahier spécial des charges a été validé par le Collège. L'ouverture des offres est prévue le 29 juin prochain. Les travaux devraient durer un peu moins de 3 ans, avec pour objectif une ouverture en septembre 2022.

Un commissaire s'interroge sur la façon dont les 100 places de parking prévues ont été fixées.

Il lui est répondu que les demandes formulées par les futurs occupants étaient supérieures et que la problématique du package a fait l'objet de questions lors de l'enquête, mais la Ville a limité le nombre de places dans le quartier.

Il n'est pas envisageable de construire un deuxième sous-sol du fait du surcoût lié à ce second niveau qui devrait être construit dans la nappe phréatique. Toute problématique n'est donc pas résolue. Une partie des places sera réservée à la pépinière d'entreprises. L'autre sera badgée.

Enfin, il faut souligner que le projet s'inscrit dans une approche de développement durable. L'étude de mobilité soulève d'ailleurs que la moitié des personnes fréquentant la bibliothèque y accède en transport en commun.

Ce point a été adopté par 8 voix pour et 3 abstentions.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/235 : Octroi de subventions en matière d'Infrastructure et Environnement – Demande de soutien de la Commune de Sprimont.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 27 de l'ordre du jour (document 17-18/235).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, M^{me} Virginie DEFRANG-FIRKET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Cheffe de groupe.

M^{me} DEFRANG-FIRKET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre quatrième Commission s'est penchée ce jeudi 22 mars sur l'octroi de subventions en matière d'infrastructures et environnement suite à une demande de soutien issue de la Commune de Sprimont.

La Province a lancé, vous le savez, une opération de mobilité durable en aidant les Villes et Communes à créer des parkings écovoiturage.

Dans ce cadre et suite à cette demande de soutien de la Commune de Sprimont, le Collège provincial propose de lui octroyer une aide de 43.953,75 € afin de soutenir financièrement l'aménagement d'une aire de convivialité sur le site existant près de l'accès n°45 de l'E25 à Sprimont.

Un membre de la Commission regrette que la Province soit tenue et liée par une convention avec la Région wallonne qui détermine les droits et obligations des parties dans le cadre d'une collaboration mise en place en vue de la création de ladite aire de convivialité.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

Cette convention a été signée le 22 mars 2017 entre la Province de Liège, la Commune de Sprimont, la SOFICO et la DG01 du SPW. Elle est applicable en l'espèce et pourvoit à la modélisation de l'octroi et de l'emploi de la subvention en conformité des règles du Code de la Démocratie Locale.

Votre quatrième Commission a néanmoins soutenu le projet avec beaucoup de voix pour, un peu moins de contres, avec 7 voix pour, 0 voix contre et 2 absentions, donc la Commission a soutenu l'octroi de cette aide sollicitée qui s'inscrit dans la droite ligne de la politique provinciale en matière d'infrastructures, d'environnement et de supracommunalité.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Cheffe de groupe. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/RA/01 : Rapport d'activités 2017 concernant « La Culture ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 29 de l'ordre du jour (document 17-18/RA/01).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, M. Jean-François CLOSE-LECOCQ, mais c'est M. HODY qui va le faire je suppose, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. HODY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues. Je vous remercie.

Il me revient donc la lourde tâche de présenter ce que mon collègue, M. CLOSE-LECOCQ avait préparé pour vous, à savoir la synthèse du rapport le plus volumineux consacré à la Culture, soit un volume de 491 pages.

Je ne reviendrai pas ici sur ce qui a été présenté succinctement et avec le bref temps qui lui était imparti par la responsable du Département Culture sur les lignes de force du département à travers le département de la Lecture publique, le département Musées et Expositions, le Château de Jehay ainsi que le département Culturel et Territorial. Attachons nous aux questions formulées en séance.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

Un Commissaire explique qu'il n'y a pas dans le rapport d'activités de détail sur l'évolution des prêts et des acquisitions de l'artothèque. En fait, lui répond-t-on, le service se centre actuellement sur l'acquisition de nouvelles œuvres en répertoriant ces acquisitions sur des fiches techniques qui serviront de catalogue collectif. Il s'agit d'un travail de fond qui s'appuiera aussi sur l'acquisition de gravures en collaboration avec la biennale de gravure. Le système actuel de prêt fonctionne très bien et devrait se renforcer via une circulation des œuvres qui pourraient être mises à disposition dans le réseau des bibliothèques.

Autre question posée par un autre Commissaire : qu'en est-il du remplacement et du suivi de l'état des bibliobus dont certains font preuve d'un âge respectable, 17 années, et ne serait-il pas judicieux de convertir certains cars inutilisés par les services de prévention pour les reconverter en bibliobus ?

Il lui est répondu que le service s'est surtout concentré sur la reprise du bus de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'assurer la remise en œuvre du circuit qui était présent dans la région de Hannut. Ce transfert a été réalisé avec l'intégration de 2 personnes venant de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le charroi est bien surveillé et les remplacements sont programmés sans avoir nécessairement besoin de recourir aux cars de prévention. Un achat d'un nouveau bibliobus sera d'ailleurs proposé au Conseil d'ici peu.

Une autre question a trait quant à elle au rapport Culture, donc toujours à la page 53 concernant les projets pour l'avenir des bibliothèques itinérantes, où vous insistez visiblement sur l'amélioration du site internet. Ne serait-il pas judicieux de prospecter vers une application smartphone plus en adéquation avec notre temps ?

Le site internet, lui est-il répondu, ainsi que les réseaux sociaux sont des outils largement utilisés par le service et ils montrent leur intérêt. Cependant, une application limitée aux bibliobus n'est pas à l'ordre du jour mais par contre, le lancement cette semaine, présentation pour laquelle chaque conseiller provincial a reçu une invitation pour ce vendredi 30 mars au Musée de la Vie Wallonne, lancement cette semaine d'une application intitulée 4000.s est prévue. Cette nouvelle application culturelle gratuite développée par Quatremille en collaboration avec la Province de Liège visera en priorité un public adolescent et sera tournée vers la culture en général.

Autre question : l'exposition « Au nom du foot » semble avoir eu moins de succès que l'exposition « Jouet star » ou d'autres expositions proposées sur le site du Musée de la Vie Wallonne et qui étaient accessibles gratuitement.

Il lui est répondu que cette expo a très bien marché et elle avait un certain coût et elle a été prêtée, ce qui justifie le fait de mettre un droit d'entrée. Il convient donc d'être attentif car la portée des expositions de l'ancienne église Saint Antoine ne sont pas à mettre sur le même pied que les expositions organisées par le Musée de la Vie Wallonne. Cependant, il y a tout lieu de se féliciter de la fréquentation du Musée de la Vie Wallonne et des différentes expositions qui y sont présentes.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

Autre question par rapport au livre numérique, en effet, un Commissaire estime que le livre numérique ne semble pas rencontrer le succès qu'il pourrait avoir et semble bien en deçà du potentiel offert par les bibliothèques aussi bien en matière de titres que de liseuses électroniques.

Il lui est répondu qu'il semble bien que le service soit encore méconnu du citoyen et qu'il convient de renforcer la communication de la bibliothèque centrale et des bibliothèques du réseau vers ce type de support. Un personnel spécifique va être dédié à des ateliers et l'information sur les contenus disponibles. Il convient de s'adresser aux lecteurs mais aussi de se tourner vers les professionnels des autres bibliothèques afin de leur faire connaître ce nouveau type de support et ses potentialités.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe d'avoir remplacé M. Jean-François CLOSE-LECOCQ. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Je vous rappelle que toutes les interventions sur tous les rapports c'est aujourd'hui et les réponses mercredi. C'était inscrit sur l'ordre du jour de la convocation. Demain c'est la journée d'étude donc aujourd'hui les questions. M. ERLER suivi par M. CONTENT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERLER, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Nous avons reçu le rapport d'activités du Département Culture. Ça vient d'être dit, plus de 400 pages pour 2017. Son volume témoigne à suffisance de l'activité débordante de la Province en la matière. Toutefois, en ce qui concerne la bibliothèque itinérante, on nous signale, je ne vais pas être long car ça a déjà été abordé en Commission, que le charroi est vieillissant et la plupart des bus ont plus de 10 ans et présentent des pannes fréquentes, coûteuses, entraînant l'annulation de nombreux passages et donc une baisse de la fréquentation.

Or, nous savons à quel point ce service est important pour les Communes dépourvues de bibliothèque sédentaire ou pour certains quartiers éloignés.

Monsieur le Député-Président, je sais que l'achat d'un nouveau véhicule est en cours, cela a été abordé en Commission mais je trouve que la réponse a été relativement évasive. Pouvez-vous nous donner vos intentions pour ramener ce service au niveau d'excellence assez remarquable auquel personnel nous a habitués ? Peut-être un calendrier de ce qui va être entrepris ?

Deuxième question, en ce qui concerne les subventions en matière de Culture, notre Province s'est affirmée au fil du temps comme un acteur indispensable tant en matière financière que logistique, et ma foi on peut s'en réjouir.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

Toutefois, la répartition de ces aides suscite parfois l'interrogation. Et à ce sujet, M. le Député-Président je voudrais d'abord vous raconter une très courte anecdote. Il y a quelques années, un de nos amis communs accédait au poste de Ministre des Travaux publics de la Région Wallonne. Au moment de sa désignation, je m'en souviens très bien, quelques-uns, non liégeois je précise, lui ont dit : « Monsieur Grafé », puisque c'est de lui qu'il s'agit, « nous sommes heureux de votre accession au poste. Pouvez-vous nous garantir que vous n'allez pas favoriser Liège au détriment d'autres régions ? » Et je me souviens parfaitement de la réponse de Jean-Pierre Grafé à l'époque, qui avait dit : « Je vous garantis que ma politique sera juste et équilibrée et que Liège ne sera pas oubliée ». Il va de soi que les subsides ont ensuite été attribués de manière parfaitement équitable au plus grand bonheur des liégeois bien entendu.

Monsieur le Député-Président, en matière de subventions culturelles, j'ai le sentiment que vous poussez la logique de Monsieur Grafé au maximum et que Liège n'est vraiment pas oubliée. Ainsi, si l'on prend pour exemple les subsides en matière culturelle distribués lors des Conseils de novembre et décembre derniers, on constate que plus de 90 % des aides financières sont attribuées à des associations ayant leur siège social sur l'arrondissement de Liège. Je puis évidemment concevoir qu'une partie, même une grande partie, même une très très grande partie de la vie culturelle de notre province soit concentrée sur cet arrondissement. Mais de là à dire que le reste de notre province crée moins de 10 % de notre richesse culturelle, je pense que c'est un peu excessif.

Dès lors, Monsieur le Député-Président, pouvez-vous me confirmer qu'à l'avenir, Liège ne sera toujours pas oubliée mais qu'un rééquilibrage pourra s'opérer quant à la répartition des subsides provinciaux en matière de Culture ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. M. CONTENT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CONTENT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Je voudrais vous reparler un petit peu de notre politique patrimoniale donc je prends la Culture pour vous en parler.

En novembre dernier, je vous interrogeais M. le Député-Président, sur la préservation de notre patrimoine industriel. Notre Province a des leviers pour pourvoir y contribuer. On peut se demander pourquoi on ne pense pas à cette chose depuis déjà quelques années.

Je sais que ça a été fait et qu'on m'a répondu qu'au niveau des hauts-fourneaux, c'est des budgets très important etc, mais alors il y a une chose précise que je voudrais pointer, et je l'ai déjà fait la fois passée quand je vous ai interrogé là-dessus, c'est la question des Wagons-Thermos en fait, et vous ne m'avez pas répondu sur cette question, les wagons-thermos parce que, est-ce que la Province pourrait, ou pas, apporter sa contribution pour la préservation d'un ou plusieurs wagons-thermos.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

Vous savez probablement que cette semaine, un collectif de liégeois dont je fais partie a lancé un appel pour la préservation de ces wagons-thermos.

Voilà, j'en resterai là, est-ce que la Province de Liège est-elle en mesure de participer à ce projet ? Et dans l'affirmative, est-ce que vous avez des pistes à envisager ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Personne. Je clos la discussion générale. Monsieur Paul-Emile MOTTARD, Député provincial - Président répondra à ces interventions ce mercredi.

Document 17-18/RA/02 : Rapport d'activités 2017 concernant « La Jeunesse ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 30 de l'ordre du jour (document 17-18/RA/02).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission. Celui-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre première Commission vous invite à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants ? Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2017 concernant « La Jeunesse ».

Document 17-18/RA/03 : Rapport d'activités 2017 concernant « Le Tourisme ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 31 de l'ordre du jour actualisé (document 17-18/RA/03).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, M. Rafik RASSAA, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. RASSAA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Votre première Commission réunie le mardi 20 mars a soumis au débat le rapport d'activités du département du Tourisme de la Province de Liège. Ce qui n'a pas manqué de susciter des questions.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

Un Commissaire s'interroge sur le public auquel s'adressent les 12 projets des produits groupes. Il lui est répondu qu'outre un public local liégeois, les projets s'adressent également à l'international et particulièrement aux pays limitrophes de l'Euregio. Il est ajouté que des projets conjoints sont par ailleurs développés en partenariat avec des régions en Allemagne mais aussi en Flandre et aux Pays-Bas mais dans un état moins avancé.

Une deuxième question a été posée et elle concerne la formation en langues des différents guides et greeters, en particulier en langue allemande. L'administration a répondu que les 40 guides actuels satisfont aux besoins actuels. Des offres de formation sont par ailleurs proposées.

Une troisième question a été posée à propos de l'objectif d'attirer les touristes chinois en province de Liège. Il a été répondu que ce projet se poursuit avec notamment la bonne nouvelle de l'ouverture d'une liaison aérienne avec la Chine à partir de Bierset avec un accord avec un « Tour-Operator ».

Un autre Commissaire a enfin posé la question concernant l'accident récent du bateau de la Province de Liège. Outre les explications techniques, le Commissaire a reçu les assurances de l'administration sur le dédommagement des clients ainsi que sur la réparation du bateau pour que de tels incidents ne viennent plus perturber les croisières de la Province sur les flots apaisés de la Meuse.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2017 concernant « Le Tourisme ».

Document 17-18/RA/04 : Rapport d'activités 2017 concernant « Les Fonds Européens ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 32 de l'ordre du jour (document 17-18/RA/04).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission. Celui-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre première Commission vous invite à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants ? Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2017 concernant « Les Fonds Européens ».

Document 17-18/RA/05 : Rapport d'activités 2017 concernant « La Supracommunalité et le soutien aux Communes »

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 33 de l'ordre du jour (document 17-18/RA/05).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission. Celui-ci n'ayant soulevé aucune question, votre première Commission vous invite à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Si personne ne souhaite intervenir, le clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2017 concernant « La Supracommunalité et le soutien aux Communes ».

Document 17-18/RA/06 : Rapport d'activités 2017 concernant « Les Grands Evénements ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 34 de l'ordre du jour (documents 17-18/RA/06).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Marc HODY, à nous en faire connaître les conclusions.

M. HODY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues. Je vous présente mes excuses.

Après présentations des différentes activités soutenues par la Province dans le cadre des Grands Evénements dont pour 2017 outre les soutiens habituels, il y a lieu de souligner le soutien au passage du Tour de France, ville arrivée et ville départ en province de Liège, il convient d'y ajouter la Conférence Mondiale des Humanités qui s'est tenue à Liège du 6 au 12 août.

Une question est posée en commission sur le relatif succès de la Cité Lumière, animation qui prenait place du 12 au 17 août dans le cadre de la Cour du Palais et organisée par l'ASBL Tour des Sites en collaboration avec la Province de Liège.

Il est répondu à cette question qu'il est convenu que ce genre de manifestation est tributaire de la météo n'a pas vraiment été favorable pour un tel événement en soirée. Cependant la modicité du droit d'entrée a permis tout de même d'attirer un certain public.

Certains Commissaires regretteront cependant le peu de créativité du spectacle qui prenait quelques libertés avec l'histoire et qui comme souvent avec ce type d'animation par « Tour des Sites » vise à projeter des images en vidéo mapping de très bonne qualité mais où parfois le fond historique est assez léger.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants ? Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2017 concernant « Les Grands Evénements », en espérant que le Tour de France revienne le plus vite possible.

Document 17-18/RA/07 : Rapport d'activités 2017 concernant « La Communication et les Relations publiques ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 35 de l'ordre du jour (document 17-18/RA/07).

Ce document a été soumis à l'examen des première et troisième Commissions. Celui-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, les première et troisième Commissions vous invitent à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2017 concernant « La Communication et les Relations publiques ».

Document 17-18/RA/08 : Rapport d'activités 2017 concernant « La Santé ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 36 de l'ordre du jour (document 17-18/RA/08).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, M^{me} Isabelle ALBERT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

M^{me} ALBERT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Concernant le rapport d'activités relatif au Département « Santé » qui a été examiné en deuxième Commission donc, après l'exposé des différents intervenants concernant le Département Santé, les Commissaires ont pu poser leurs questions.

Une première question concerne la campagne Tip Top, une Commissaire demande si des sociétés de logement ont déjà fait appel à ce service ? Comme il s'agit d'un public précarisé, cela serait bien de les toucher via peut-être le référent social de la société de logement.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

Il lui est répondu qu'un contact a eu lieu avec la société de Liège mais qu'il n'a pas abouti. La difficulté est de convaincre les locataires de venir aux différentes activités proposées. Il faut dès lors trouver la bonne formule pour les attirer.

Toujours concernant la compagnie Tip Top, une autre Commissaire se demande combien de temps s'écoule entre la demande d'une Commune et la réalisation de la campagne. Et également combien de temps reste un car dans une Commune ?

Actuellement, l'agenda est rempli jusqu'en juin 2019. Au niveau organisationnel, il faut compter 3 mois pour les réunions préparatoires et le car reste en fonction du nombre d'habitants.

Une Commissaire relève que lors de la présentation du projet Tip Top, la problématique du sommeil avait été envisagée. Qu'en est-il ? Le projet n'est pas enterré mais toujours à l'analyse pour voir comment l'aborder au mieux.

Une autre question porte sur le contrôle médical des agents provinciaux. Un Commissaire constate que le chiffre est élevé. Des choses sont-elles mises en place ? Y a-t-il un accompagnement des agents en maladie ?

Le Service suit les personnes qui sont souvent en maladie, c'est l'employeur qui prévoit un contrôle systématique et c'est également lui qui décide comment il l'organise. Ici le service répond aux demandes des employeurs.

Toujours dans cette matière, une Commissaire demande si l'objectif est d'étendre les affiliés ? Le rêve serait que toutes les Communes et CPAS soient affiliés.

Le Service est attentif aux marchés publics lancés par les Communes en la matière et y répond. En ce qui concerne les ASBL, elles contactent directement le Service.

Une Commissaire a relevé qu'un agent a participé à une formation organisée dans le cadre de l'action menée auprès des commerçants pour l'accueil des personnes handicapées. Qu'en est-il ressorti ?

Il lui est répondu que l'agent est allé chercher de l'information et les précisions pourront être apportées.

Une Commissaire demande sous quelle forme sont organisées les synergies entre la Commission Seniors et les Conseils Consultatifs des Aînés dans la Commune et qui fait partie de cette Commission ? Un exemple de synergie concerne l'animation Tip Top. Dans une Commune, le Conseil des Aînés a été associé à la campagne pour la campagne Tip Top pour les seniors et le Conseil des Aînés a contacté la Commune afin que celle-ci l'organise. La composition de la Commission Sénior varie entre 50 et 70 personnes en fonction des thématiques discutées.

Je vous remercie de votre attention.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des demandes d'interventions ? M^{me} PIRMOLIN. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

M^{me} PIRMOLIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Mon intervention portera sur les actions menées par la Province pour les personnes porteuses d'un handicap.

A la lecture des rapports d'activités il nous a rappelé le nombre important d'actions menées par les départements de la Santé et des Affaires sociales en faveur de ces personnes et nous tenons à saluer ces actions.

De plus en plus de manifestations telles que conférences, salons, foires sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et bien évidemment, la réflexion quant à cette accessibilité doit être poursuivie et encore plus développée.

Toutefois, bien souvent, ces mêmes manifestations ne sont pas adaptées pour les personnes sourdes et malentendantes car il n'y a pas d'interprètes en langue des signes, ni à l'accueil de ce type de manifestations, ni lors des discours ou des conférences. Nous en avons eu, par exemple, l'illustration lors de l'inauguration du Salon « Vert Bleu Soleil », il y a quelques semaines.

Or, tout organisateur d'un événement peut faire une demande auprès du Service d'Interprétation des Sourds de Wallonie pour obtenir un interprète. Lors d'un salon de thématique générale, un seul interprète serait déjà suffisant pour répondre aux besoins des visiteurs et lors de conférences, il faudrait deux interprètes. En Flandre, de nombreuses manifestations prévoient déjà les services d'un interprète.

Le groupe CDH demande donc au Collège de se saisir de cette problématique et que l'accessibilité pour les sourds et malentendants ne soit plus négligée tant dans les manifestations organisées directement par la Province que dans les manifestations subsidiées par la Province.

De même, une réflexion devrait être menée quant à l'accessibilité aux musées, aux expositions pour les personnes sourdes et malentendantes, notamment grâce aux tablettes tactiles qui sont maintenant développées.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Personne. Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente répondra à cette intervention mercredi.

Document 17-18/RA/09 : Rapport d'activités 2017 concernant « Les Affaires Sociales ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 37 de l'ordre du jour (document 17-18/RA/09).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, M^{me} Vinciane PIRMOLIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

M^{me} PIRMOLIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Votre deuxième Commission s'est donc réunie ce mercredi 21 mars et à l'ordre du jour il y avait bien évidemment l'examen du rapport d'activités concernant les Affaires sociales.

Une Commissaire a tout d'abord souligné la pertinence de l'outil développé par l'équipe de l'Openado et destiné à lutter contre le harcèlement, précisant qu'en le testant elle-même, elle s'était rendue compte de son intérêt et de la facilité d'utilisation.

A la question de savoir pourquoi les services de l'Openado étaient destinés aux jeunes jusqu'à 25 ans, il a été répondu qu'il s'agissait d'une volonté politique, depuis les débuts de l'Openado, de s'adresser aux jeunes jusqu'à 25 ans car souvent la limite d'âge de ce type de structure est de 18 ou 21 ans. Or la tranche d'âge 18-25 ans a encore souvent besoin de conseils et d'aides. D'ailleurs, 1/3 des demandes et des visites à l'Openado le sont par des jeunes entre 18 et 25 ans.

Un autre Commissaire a demandé s'il existait des relations entre les départements des Affaires sociales et de l'Enseignement. Il lui a été répondu que des relations et des synergies étaient bien développées entre les deux départements notamment en matière de formation pour les enseignants ainsi qu'école par école, à titre d'exemple avec l'IPES d'Herstal, le lycée Jean Boets etc.

Il a encore été précisé que les actions ne se limitaient pas à l'enseignement provincial mais concernaient tous les réseaux de l'enseignement et tout le territoire provincial.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : M. André GERARD. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues. Je vais parler de l'Openado, sans surprise.

Il faut saluer bien entendu avant tout le travail accompli par l'équipe mais on ne peut s'empêcher d'être interpellé par votre position dans le sud de l'arrondissement de Verviers.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

Le Service de Santé mental de Verviers qui est situé à Verviers Ville a lancé un appel à être soutenu dans cette région car les besoins sont énormes.

Vous faites, dans le rapport, référence à une opposition qui vous empêche d'aller plus avant et d'apporter un soutien bien nécessaire à cette région au travers de l'Openado. Maintenant, on ne peut pas se limiter à constater qu'il y a l'une ou l'autre personne qui ne soit pas d'accord.

Qu'allez-vous mettre en place pour avancer positivement et quand même finaliser la mise en place d'un service comme celui-là ?

Je vous remercie

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Personne. Madame la Députée Vice-présidente Katty FIRQUET répondra mercredi à votre question.

Document 17-18/RA/10 : Rapport d'activités 2017 concernant « Les Relations extérieures ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 38 de l'ordre du jour (document 17-18/RA/10).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission. Celui-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre deuxième Commission vous invite à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. GERARD puis M^{me} PIRMOLIN. M. GERARD, vous avez la parole.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune). – Les ambassadeurs ! Plus de 500 ambassadeurs, c'est fabuleux. Il semble même qu'on se bouscule au portillon pour en être, c'est flatteur.

Mettre à l'honneur, faire un focus sur des artistes, des personnalités ou même un quidam pour des faits marquants, des réalisations qui sortent de l'ordinaire, c'est cohérent et légitime mais des ambassadeurs, près d'une quinzaine pour la seule année 2017, ça donne tous les mois plus d'un nouvel ambassadeur en moyenne.

N'est-il pas temps de définir ce titre et des attendus réels de ce qui devrait être une fonction ? Nous savons que certains se réunissent et qu'ils se parlent « Les Ambassadeurs parlent aux Ambassadeurs » mais qu'est que la Province en retire dans les faits ?

Si on peut vous rejoindre sur le fond en ce qui concerne la visibilité de la Province, sur la cohérence et le suivi n'est-il pas temps de définir les éléments d'évaluation de l'action de chacun de ces ambassadeurs voire même les éléments qui seraient, on ne sait jamais, de nature à retirer ce titre fut-il honorifique.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur le Conseiller provincial. Madame PIRMOLIN, vous avez la parole.

M^{me} PIRMOLIN, Conseillère provinciale (à la tribune). – Merci Monsieur le Président.

Dans son chapitre 5, le rapport d'activités nous annonce des actions internationales menées par le BREL en dehors de l'application des Chartes d'Amitié.

Il s'ensuit une énumération d'octrois de soutiens financiers à toute une série de manifestations.

Si pour certaines, je puis reconnaître un certain côté international, par exemple l'octroi d'un soutien financier dans le cadre d'une visite officielle d'une délégation française pour le 4^{ème} anniversaire du jumelage des villes de Mortroux dans la Creuse et dans notre province, ou encore l'octroi à une asbl d'un soutien financier pour l'accueil d'un groupe de chanteurs et danseurs libanais, j'ai par contre un peu plus de mal à repérer le côté réellement international lorsque des soutiens financiers sont octroyés, par exemple, à un festival à Ovifat ou le festival des Bandas à Limbourg, à l'Association des commerçants et indépendants de Saive ou encore à un Gala de bienfaisance à Liège.

Quel impact réellement international de ces manifestations ? Quelle est la plus-value internationale de la Province au travers de ces manifestations ? Comment l'image de la Province de Liège a-t-elle été portée sur la scène internationale ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. D'autres demandes d'interventions ? Personne. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Madame la Députée provinciale Vice-présidente Katty FIRQUET répondra ce mercredi.

Document 17-18/RA/11 : Rapport d'activités 2017 concernant la « Les Sports ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 39 de l'ordre du jour (document 17-18/RA/11).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, M. Serge ERNST, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

M. ERNST, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La troisième Commission a analysé le rapport d'activités des Sports. Après une présentation des Services, un Commissaire souhaite exprimer son avis sur le travail de l'Académie des Sports.

Il est impressionné par le succès par rapport à l'objectif d'initiation à un prix accessible pour tous.

En ce qui concerne le handisport, il demande si l'activité équestre existait déjà avant 2017 et les chiffres de fréquentation ? Oui, l'activité existait déjà avant 2017 et 136 inscriptions sont enregistrées. Pour un bon encadrement, les inscriptions sont limitées. Le travail est réalisé avec des manèges qui organisent des séances spécifiques avec un encadrement qualifié et sécurisé.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : M^{me} DEFRANG-FIRKET. Vous avez la parole Madame la Cheffe de groupe.

M^{me} DEFRANG-FIRKET, Cheffe de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Monsieur le Député Meureau, vous êtes en charge du Sport, vous connaissez mieux que quiconque les valeurs d'éthiques sportives, telles que le fair play, l'esprit d'équipe, la solidarité, la fraternité et j'en passe.

Je suis certaine que vous connaissez le Panathlon Wallonie Bruxelles. Le Panathlon, ce réseau qui a pour objectif de redonner au sport ses plus belles couleurs en promouvant auprès des jeunes générations les valeurs d'éthique sportive que j'ai rappelées plus haut.

Ce réseau est, pour rappel, soutenu par le COIB et l'ensemble des Interfédérales du Sport francophone. Il s'agit d'une plateforme de référence en matière d'éthique sportive.

Pour assurer ses missions, Panathlon met à disposition de ses partenaires toute une série d'outils, tout comme du matériel d'information et de sensibilisation. Il met également en place des opérations et des campagnes de promotion du fair play sur leurs terrains.

Ma question est simple : de nombreuses Communes de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont adhéré à ce réseau, elles sont au nombre de 60 mais aussi 3 provinces ont déjà fait le pas, qu'en est-il dès lors de la Province de Liège ?

Etes-vous en faveur de ce type de démarche ? Quelles sont les raisons pour lesquelles la Province de Liège n'a pas encore ou ne souhaite pas adhérer à ce réseau fédérateur et porteur de valeurs importantes ? Est-ce que la cotisation, par exemple, est un obstacle formulé ?

Je vous remercie.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Madame NANDRIN. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

M^{me} NANDRIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Monsieur le Député, je souhaiterais intervenir par rapport à la situation du Country Hall. Il me revient en effet que l'infrastructure nécessite des travaux constants pour assurer sa viabilité et partant de là, son utilisation.

Divers travaux de rénovation n'ont pas été intégralement réalisés au début des années 2000 et les parties rénovées sont elles-mêmes aujourd'hui vieillissantes. On peut donc parler d'un état général de vétusté.

Sans refaire tout l'historique du Country Hall, nous savons que son financement tient essentiellement à l'intervention de la Fédération Wallonie Bruxelles et à celle de la Province de Liège qui s'est engagée à verser annuellement 750.000 € jusqu'en 2024.

Nous savons également que la Société de Gestion du Bois Saint-Jean, sans l'intervention de ces deux pouvoirs subsidiant serait largement déficitaire et ne pourrait faire face à ses obligations financière et encore moins à l'entretien des bâtiments.

Et nous savons enfin que, dans le loyer versé par la SGBSJ à ECETIA Intercommunale, la plus grosse part sert au remboursement du prêt consenti par ECETIA Finances pour les travaux non-subsidiés de rénovation du Country Hall début des années 2000 et une part est versée pour constituer une réserve dont le plafond est de 750.000 € destinés à couvrir les gros entretiens et réparations.

A situation inchangée, cette réserve ne suffira pas, loin s'en faut, à maintenir l'outil en bon état et peu à peu, les infrastructures risquent de devenir inutilisables. Partant de là, c'est une spirale négative qui va se déclencher puisque le site pourrait vite ne plus être exploitable, par conséquent, les rentrées financières vont se raréfier, créant un gouffre financier dans la société de gestion et explosant ECETIA Intercommunale à ne pas pouvoir rembourser ECETIA Finances. Qui plus est, la Province voit son engagement se terminer en 2024, ce qui aggravera l'ensemble du montage financier actuel.

Au vu de ces informations, qui ne peuvent que nous inquiéter, nous Liégeois, j'aimerais savoir, Monsieur le Député, si la Province compte, à terme, revoir son engagement envers la SGBSJ par le biais, soit de la prolongation de son intervention financière, soit par tout autre moyen dont elle disposerait ?

A cet égard, étant également administratrice de la SPI, ne faudrait-il pas lui commander un audit au niveau de l'état des infrastructures et, selon le résultat, prendre l'initiative de réunir toutes les parties ayant intérêt afin de dégager des solutions pour pérenniser cet outil sportif et événementiel unique en province de Liège ?

Je vous remercie de votre attention et de vos réponses.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

M. LE PRESIDENT. – Merci Madame la Conseillère, Mme NANDRIN. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Personne. Je clos la discussion générale. Monsieur Robert MEUREAU, Député provincial répondra à vos questions ce mercredi.

Document 17-18/RA/12 : Rapport d'activités 2017 concernant « L'Administration ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 40 de l'ordre du jour (document 17-18/RA/12).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, M^{me} Valérie DERSELLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

M^{me} DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues.

Votre troisième Commission s'est donc réunie et s'est penchée sur le rapport d'activités de l'Administration. Plusieurs questions ont été évoquées et des réponses nous ont été apportées systématiquement.

Une seule thématique a été abordée, la mise en place du RGPD – Règlement Général de la Protection des Données. Le marché qui permet à la Province de s'adapter au RGPD ne permet pas d'ouvrir la même possibilité aux Communes.

Cependant, l'Union des Villes et Communes de Wallonie lance un marché pour intégrer le RGPD à 20 entités pilotes.

Cette initiative leur permettra, dès sa finalisation, de partager tous les documents et process avec tous leurs membres.

La Province, quant à elle, dans sa démarche d'adaptation du RGPD a retenu une action qui consiste à établir un processus pilote pour les centres PMS/PSE et donc plus précisément pour les données des élèves qui fréquentent les centres PMS / PSE.

C'est le tout début d'une réflexion que mènent les services provinciaux. Il s'agirait en quelque sorte de se faire la main avec les centres PMS / PSE pour ensuite appliquer la méthode à tous les autres départements de l'Administration provinciale.

Le Député Meureau, en fin de séance, a félicité ses équipes pour la rigueur du travail fourni au quotidien tout au long de l'année.

Mon rapport se termine ici. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant « l'Administration ».

Document 17-18/RA/13 : Rapport d'activités 2017 concernant « Les Sanctions administratives communales ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 41 de l'ordre du jour (document 17-18/RA/13).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, M. Marc HODY, à nous en faire connaître les conclusions.

M. HODY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Lors de notre troisième Commission concernant le rapport d'activités 2017 sur les Sanctions administratives communales, après un exposé fort intéressant sur l'augmentation du travail de ce service et sur son développement, un Commissaire demande si, étant donné l'augmentation du domaine d'intervention des sanctions administratives communales, un renforcement des effectifs du service n'est-il pas envisagé ?

Il est répondu qu'effectivement, il faut constater une inflation du nombre de demandes, il faut ajouter à cela l'augmentation du délai du traitement des dossiers étant donné leur complexité et les précautions juridiques à prendre en termes de respect de la procédure.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale et je prends note des intervenants. Personne ? Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2017 concernant « Les Sanctions administratives communales ».

Document 17-18/RA/14 : Rapport d'activités 2017 concernant « Les Infrastructures et l'Environnement ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 42 de l'ordre du jour (document 16-17/RA/14).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M^{me} Marie MONVILLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

M^{me} MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

Votre quatrième Commission a analysé le rapport d'activités 2017 relatif aux infrastructures et à l'environnement.

Un Commissaire s'interroge sur le mode de fonctionnement des baux d'entretien des cours d'eau de 2e catégorie. Il lui est répondu que la situation est gérée par bassin hydrographique. Les problèmes sont communiqués par les Communes et les Contrats rivières au service provincial qui coordonne les interventions sur le territoire en apportant l'aide technique et l'appui logistique. Un entrepreneur, désigné par marché, est mandaté pour intervenir sur le terrain. L'entretien des cours d'eau fait l'objet d'une inscription budgétaire annuelle de 500.000 euros. Une seconde somme de 500.000 € est dédiée aux travaux d'amélioration.

Un Commissaire s'interroge sur l'opportunité, dans le contexte actuel, de mettre à disposition certains bâtiments provinciaux (avec une valorisation pouvant aller jusqu'à 1.300 euros) pour l'organisation d'un bal de bourgmestre. Il lui est répondu que la situation peut effectivement poser question, mais qu'il s'agit ici d'une mise à disposition historique pouvant être perçue comme un service à une entité locale plus qu'à des fins politiques.

Un Commissaire s'inquiète de l'augmentation croissante de la population des castors occasionnant de nombreux dégâts à proximité des cours d'eau et il s'interroge sur les solutions mises en place.

Il lui est répondu que les castors comme leur habitat sont protégés. Lorsqu'un barrage est signalé, l'enlèvement est réalisé de façon très précautionneuse. Il faut faire appel à une entreprise spécialisée pour permettre de rétablir l'écoulement de l'eau. La RW comme le DNF sont informés des interventions. Mais constat est fait que cette problématique est de plus en plus préoccupante.

En ce qui concerne les voiries, un commissaire s'interroge sur la situation des communes germanophones, qui ne possèdent pas de cadastre des chemins vicinaux, pour lesquels une opération était en cours mais aurait été interrompue suite à une décision ministérielle.

Il lui est rappelé la loi d'avril 1841, l'adoption d'un nouveau décret en février 2014 instaurant la création d'un nouvel atlas de la voirie communale. Environ 12.000 km de voiries sont à définir en Province de Liège. Un projet pilote a été lancé par la RW, suite auquel la Province de Liège a été désignée comme auteur de projet pour la Commune de Lontzen. Néanmoins, faute d'arrêté d'application et d'instruction de la RW, les travaux sont actuellement à l'arrêt dans l'ensemble des provinces. La problématique est donc bien plus large et ne se cantonne pas aux communes germanophones.

Un Commissaire s'interroge sur les fichiers relatifs aux plantes invasives, non transmises aux Communes. Il lui est répondu que les fiches initiales ont été envoyées mais sans doute pas les complémentaires. Cependant, toutes les fiches restent disponibles sur le site internet de la Province.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

Un Commissaire s'interroge sur l'évolution du projet de hall de gymnastique à Dison. Il lui est répondu que nous sommes actuellement au stade de l'esquisse. Après plusieurs rencontres avec la Commune et le club de gymnastique, la commune doit désormais déterminer la composition de la salle.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. M^{me} MONVILLE, vous avez la parole.

M^{me} MONVILLE, Conseillère provinciale (à la tribune). – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Chers Collègues,

Première intervention concernant le Commissaire-Voyer, ce précieux garant de l'intégrité de la voirie et du domaine public.

Le décret du 6 février 2014 sur la voirie communale a abrogé la loi de 1841 mais a laissé aux Commissaires voyers certaines prérogatives dont le rôle de police.

Déclassements, désaffectations, aliénations, limites de propriété, statut, plan de bornage, avis d'alignement, autant de questions relatives à la voirie auxquelles sont confrontées nos entités locales. Autant de situations face auxquelles, sans l'avis éclairé du commissaire voyer, nos administrations communales seraient bien démunies.

Rien qu'en 2017, la Commune de Stoumont a fait appel à l'expertise du Commissaire pour 36 dossiers. Certains font mieux : 57 avis rendus à Ferrières, 58 à Theux et chez nos amis germanophones à qui la Province n'apporte rien, c'est bien connu, on peut compter 96 avis pour les communes de Burg-Reuland, Amel, Butgenbach et Bullange.

Ces précieux agents provinciaux ne sont aujourd'hui que 4, bientôt 3, si mes informations sont bonnes. Un nombre restreint pour un service important.

Le contexte est incertain car nous ne mesurons pas encore actuellement toutes les conséquences du nouveau décret. Quel avenir leur réserve-t-on ? Monsieur le Député, pouvez-vous nous partager votre vision.

Au cours de l'exercice 2017, au sein de la quatrième Commission, nous avons pu nous émerveiller devant d'importants chantiers, notamment les projets RENOWATT et BRICKER.

Les critères environnementaux sont au cœur de toutes les réflexions et actions. L'amélioration voire la performance énergétique systématiquement visées. Y a pas à dire, la Province de Liège est ambitieuse !

Ambitieuse, et pourtant, lorsque je découvre le soutien apporté par la Province aux 61 Communes engagées dans POLLEC, je reste sur ma faim. En octobre dernier, je vous interpellais déjà, et votre rapport d'activités me le confirme.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

L'organisation en 2017 de 105 réunions de comité de pilotage et de travail technique dans les Villes et Communes pour les accompagner, oui c'est bien. Est-ce assez ? Non. Une campagne de sensibilisation via des affiches ou des brochures. Oui c'est bien. Est-ce assez ? Non.

Nos Communes manquent de moyens pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés ensemble. Il nous faut plus d'actions, plus d'aides aux entités locales pour avancer dans leur programme et pourquoi pas, à l'instar de ce que dont nos voisins, un fond d'impulsion communal à visée environnementale ?

Ceci dit, sur le terrain, on me dit que ça bouge donc je reste donc pleine d'espoir !

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. – Merci Madame la Conseillère provinciale. D'autres interventions ? Personne. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Monsieur le Député provincial André DENIS répondra mercredi à vos questions.

Document 17-18/RA/15 : Rapport d'activités 2017 concernant « L'Agriculture et la Ruralité »

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 43 de l'ordre du jour (document 17-18/RA/15).

Ce document a été soumis à l'examen des troisième et quatrième Commissions. En troisième Commission, pour la Ruralité, votre troisième Commission vous invite à en prendre connaissance.

En quatrième Commission, pour l'Agriculture, ce document a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M^{me} Valérie DERSELLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

M^{me} DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues.

Votre quatrième Commission s'est donc penchée sur ce rapport d'activités. Après une présentation par l'administration provinciale, sont abordées quelques demandes de précisions.

Un, d'abord, et c'est plutôt une remarque. En page 55, une coquille s'est glissée dans le texte. Il faut lire 2011 et pas 2001.

Ensuite, et c'est le point n° 2, pour la page 28, cela concerne les fourrages. Le motif de cette diminution des prestations enregistrées vient du fait que le Département poursuit sa réorganisation technique et informatique. La situation est temporaire assurément.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

Cette modernisation technique est transversale puisque la partie « Analyse des sols » est déjà finalisée. Certains clients-usagers font appel au Laboratoire de Ciney.

Trois, pages 39 à 42 concernant le Radon. Quand le radon montre des mesures excessives, il n'est pas du ressort de la Province d'accompagner les clients-usagers pour améliorer la situation. Ces sont les spécialistes de l'Agence fédérale du Contrôle nucléaire, l'Agence Fédérale du Contrôle Nucléaire, l'AFCN, qui interviennent.

Le différentiel entre les demandes de détecteurs de Radon, 57, et les détecteurs réellement envoyés, 25, vient du fait du paiement ou du non-paiement de celui-ci.

En effet, le paiement est rendu obligatoire pour permettre l'envoi du détecteur auprès des demandeurs. Il faut donc bien constater qu'une demande n'est pas systématiquement suivie d'un paiement du détecteur.

Enfin, et pour terminer, c'est la quatrième partie, les Départements de l'Agriculture ne sont pas du tout impactés par le scandale sanitaire des viandes VEVIBA. Il semblerait que quelques bouchers voient leur vente augmenter de 60%, à nuancer bien évidemment puisque ce ne sont que quelques bouchers, récemment en contact avec l'administration provinciale qui se sont exprimés.

Avec ce sont les 4 éléments qui ont été évoqués lors de la quatrième Commission pour le rapport d'activités Ruralité et Agriculture.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2017 concernant « l'Agriculture et la Ruralité ».

Document 17-18/RA/16 : Rapport d'activités 2017 concernant « L'Enseignement et la Formation ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 44 de l'ordre du jour (document 17-18/RA/16).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, M^{me} Andrée BUDINGER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

M^{me} BUDINGER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

La cinquième Commission s'est réunie le lundi 19 mars pour entendre le rapport d'activités annuel du Département Enseignement et Formation de la Province de Liège.

Les membres de ladite Commission ont pris connaissance, avec intérêt, de cet important travail qui leur a été présenté par les différents responsables de ce secteur, eux-mêmes accompagnés de leurs collaborateurs.

A l'issue de cette présentation, un large débat s'en est suivi et un membre demande si on peut expliquer pourquoi au sein de l'École du Feu, l'École des Cadets a subi une perte importante d'inscriptions en 2016. En connaît-on les raisons et peut-on y remédier, afin de promouvoir cet outil performant qui a pour but d'initier aux métiers de la sécurité ?

Il lui est répondu que les conditions d'accès à cette formation ont été modifiées et l'examen d'entrée étant très spécifique et exigeant augmente la difficulté de l'accès. De plus, le nombre de cadets est maintenant limité, on ne peut pas accepter plus de 24 inscrits par zone, ce qui peut poser de réelles difficultés d'organisation tant en infrastructure qu'en formateurs.

Pour remédier à cela, la Province prévoit des séances d'information, une publicité accessible et une préparation à l'examen, surtout, de sélection.

Dans le cadre de la reprise du suivi de la population scolaire, le membre demande ce qu'il en est avec la situation actuelle du bâtiment et du personnel concernés par la reprise de l'activité de l'antenne Monulphe de la Ville de Liège par le Service de Promotion de la Santé à l'École de la Province ?

Il lui est répondu que pour ce qui concerne l'immobilier, la réflexion est progressive. Actuellement on le bâtiment est loué mais si un jour on devait envisager l'acquisition de ce bâtiment, la négociation sur le prix devra logiquement intégrer la déduction des loyers déjà payés.

Quant au personnel, il est important de souligner que tous les agents de la Ville de Liège concernés par cette reprise d'activité de la Ville vers la Province ont eu le choix d'être transféré sur base volontaire et ceux transférés ont conservé la même situation statutaire qu'au moment du changement de pouvoir organisateur.

En conséquence, actuellement une partie du personnel a fait ce choix provincial, à savoir 11 infirmiers-infirmières et un médecin travaillant à temps plein.

Un autre membre pose également deux questions. D'abord, il rappelle le grave problème de recrutement du personnel enseignant nécessitant parfois l'engagement de personnes non porteuses de titre pédagogique.

Il souhaite savoir ce qu'il en est dans l'enseignement provincial. Connaît-on le ratio entre les uns et les autres de titres pédagogiques ? Quelle est la formation dispensée par la Province à ces non porteurs de titre ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

Il lui est répondu qu'actuellement ce calcul qui s'avère très complexe à réaliser, en fonction de la comparaison des matières enseignées, des horaires prestés etc, n'existe pas mais que la majorité des enseignants de la Province sont porteurs de titres pédagogiques. Par contre, lorsqu'il n'y a vraiment pas de candidats, on est autorisé à recruter des non porteurs et la recherche s'effectue sur le site Primoweb.

La personne ainsi recrutée a alors 5 ans pour se former et être alors porteur du titre pédagogique requis.

Par contre, les formations dont on a parlé en cours d'exposé, dispensées par la Province par le Centre des Méthodes pédagogiques s'adressent, elles, aux enseignants porteurs d'un titre pédagogique avec un objectif de formation continuée.

Après un large débat, le service propose de réaliser malgré tout cette « photo » de la situation actuelle, sur les porteurs de titres ou pas, et de revenir avec les chiffres lors d'une prochaine réunion de la cinquième Commission.

Le membre demande encore, à propos de la Maisons des Langues, si cet outil peut également concerner l'enseignement primaire ?

Il lui est répondu que cela concerne autant l'enseignement primaire que secondaire, car la Maison des Langues possède, entre autre chose mais surtout actuellement, une base de données qui permet d'aider efficacement au recrutement des professeurs de l'enseignement en immersion.

Enfin, un membre s'interroge sur les chiffres évoqués relatifs aux différents prix et récompenses, ainsi qu'aux projets mobilité ou encore sur le nombre d'élèves en ERASMUS. Ce membre souhaite connaître l'évolution de ces étudiants et projets et savoir d'où on vient pour avoir une comparaison avec le rapport annuel qui est présenté ? Quelle est donc l'évolution de ces divers signes de qualité de notre enseignement ?

Il lui est répondu qu'il y a plus de prix parce qu'il y a plus de participation que par le passé. On constate que, pour les projets mobilité, l'objectif est d'avoir au moins un projet par école. Cet objectif est atteint dans l'enseignement secondaire. En ERASMUS par exemple, il y a plus d'étudiants concernés avec pour une première fois un projet en promotion sociale.

Le constat est que tout cela est effectivement en augmentation car on incite chacun à participer, professeurs comme élèves, mais le rapport évoque les chiffres d'une seule année. On peut donc bien évidemment là aussi proposer de faire le point sur l'évolution avec des chiffres comparatifs des exercices précédents.

Il n'y a plus de question, la séance est donc clôturée et chacun est invité à assister à l'issue de notre réunion à la remise d'un prix attribué à un étudiant pour son travail de fin d'études sur les économies d'énergie.

Je vous remercie.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : M. CONTENT, M^{me} NANDRIN, M. HODY, M. BREUWER et M. JADOT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CONTENT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Deuxième sujet d'intervention en deux volets.

Donc, ça fait maintenant près de 6 ans que je vous interpelle sur les repas de collectivités dans les structures provinciales. Alors à chaque fois, je fais référence au cahier spécial des charges pour la confection et la livraison de repas dans les collectivités d'enfants de 3 à 18 ans qui est mis à la disposition des écoles par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La dernière fois que j'ai interpellé votre Collège sur cette question, le Député en charge à l'époque, Monsieur GILLES, m'avait promis de consacrer une Commission Enseignement sur cette question spécifique. J'attends toujours cette Commission. Quoi qu'il en soit, je n'ai jamais eu de réponse à la question suivante : « La Province utilise-t-elle ce cahier spécial des charges spécifique, mis à la disposition des écoles par la Fédération Wallonie-Bruxelles ? ».

Comme l'écrit la Fédération sur son site, « une alimentation durable est une alimentation dont les impacts sur l'environnement sont réduits, et dont la production et la commercialisation se font dans le respect de règles sociales et éthiques ». Ce cahier des charges est donc également sensé favoriser le recours aux circuits courts dans les restaurants de collectivités et c'est sur cet aspect que je tente régulièrement d'attirer votre attention. En effet, nos repas collectifs sont un excellent levier d'action pour promouvoir les circuits courts, ce qui est bon pour les agriculteurs et maraîchers de notre province, mais aussi bon pour l'environnement et la santé de nos enfants. C'est donc une politique globale. Et la solution est assez simple, en fait il suffit d'utiliser le cahier des charges mis à disposition par la Fédération.

Par ailleurs, cette semaine s'est déroulé le Festival « Nourrir Liège », à Liège donc. Jeudi dernier avait lieu un débat politique sur cette question et la problématique des pesticides a été soulevée par une professeure d'université spécialiste de ces questions. Les pesticides sont responsables de nombreux cancers. Ils sont extrêmement nocifs pour la santé des consommateurs, de nombreuses études universitaires l'ont démontré et redémontré. Ces produits sont par ailleurs extrêmement nocifs pour nos sols et nos nappes phréatiques. Nous avons la chance dans notre belle province et en Wallonie d'avoir la Hesbaye. Certains connaissent particulièrement bien. La Hesbaye est un des meilleurs territoires agricoles de l'ensemble de l'Europe depuis des millénaires. C'est mon sentiment, c'est donc un joyau agricole. Or, l'utilisation toujours plus massive de pesticides appauvrit son sol et pollue ses nappes phréatiques. Cela provoque des coûts supplémentaires à notre société en matière de santé, mais également en matière agricole et de traitement de nos eaux.

Tout cela pour amener un autre débat concernant nos repas de collectivités, celui-là j'en parle moins, depuis 6 ans, mais je commence à en parler maintenant : la question du bio. D'autres cuisines de collectivité ont déjà franchi le pas, « cette transition vers le bio n'est donc pas théorique, elle est parfaitement réalisable et un nombre croissant de cantines scolaires et d'entreprises s'y mettent. A Liège, par exemple, ça fait déjà quelques années, elle a notamment été mise en application par le chef Philippe Renard pour la cantine de l'assureur Ethias, cantine

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

qui sert plus de 400 repas par jour. Alors, le coût des produits y a été étudié, et il est de l'ordre de 2,5 € en moyenne pour le repas. Ramené à une formule « plat + dessert » cela signifierait une formule possible à moins de 2 €, ce que confirment d'autres exemples belges ».

Alors oui, il est donc possible de soutenir l'agriculture bio, oui il est possible de faire progressivement passer nos repas de collectivité en bio. Mais il faut la volonté politique pour le faire. Alors la question c'est est-ce que vous l'avez ?

Je résume : la Province utilise-t-elle le cahier spécial des charges mis à la disposition des écoles par la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Que faites-vous concrètement pour que les repas de collectivités servis au sein de nos structures soient composés de produits issus des circuits courts ? Le Collège a-t-il la volonté politique pour faire passer progressivement, je dis bien progressivement, les repas de collectivité de la Province en bio ? Que compte-t-il mettre en place pour ce faire ?

Deuxième volet, parce que ça c'était le premier, deuxième volet qui est aussi en lien avec cette problématique, c'est par rapport à notre Enseignement provincial qui dispose d'une école d'agriculture à La Reid. L'enseignement et les écoles d'agriculture sont un moyen important pour changer les mentalités et pour faire évoluer notre société vers une moindre utilisation des pesticides et des produits « phyto ».

Comment l'utilisation des pesticides et des produits « phyto » sont-ils abordés dans nos écoles d'agriculture ? Est-il question d'une promotion de ces produits ? Quelle est la place aussi laissée au bio, à la permaculture et aux méthodes dites alternatives mais en fait bien plus anciennes que celles liées aux pesticides ? Existe-t-il une promotion des méthodes bio dans nos écoles ? Quelle est votre position concernant cette problématique ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. M^{me} NANDRIN. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

M^{me} NANDRIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Madame la Députée, le PMS et le PSE de la Ville de Liège ont été repris par la Province. A la cinquième Commission, on nous a expliqué que le personnel avait eu le choix de rester à la Ville de Liège ou d'être transféré à la Province.

Je souhaiterais savoir quelle est la proportion du personnel qui a accepté le transfert ? Je sais qu'il y en a 12 mais quelle est la proportion ? Quel est le coût pour la Province ? Y a-t-il des subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Et quelles sont les Communes qui font partie du réseau provincial des PMS et PSE ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. M. HODY. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

M. HODY, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Madame la Députée, j'aurais souhaité savoir, parce qu'on a tous connu, j'avais d'ailleurs eu l'occasion de poser une question en la matière sur les événements dramatiques qui se sont passés à l'IPES d'Herstal, j'aurais souhaité vous entendre sur la question plus générale du harcèlement à l'école.

J'aurais souhaité savoir ce qui est mis en place concrètement et si les événements malheureux que nous avons connus ont été l'occasion de voir les choses sous un autre angle et de mettre d'autres moyens à la disposition de l'équipe éducative.

J'aurais souhaité aussi vous entendre sur le harcèlement plutôt numérique, savoir s'il existe dans les écoles de notre Province un professeur dit « référent numérique », parce que l'on sait très bien que le harcèlement se manifeste à notre époque d'une autre façon que dans la réalité pure et simple, on parle énormément à notre époque, et c'est une réalité, de ce harcèlement virtuel où les élèves ou les adolescents sont souvent victimes de groupes fermés ou, en tout cas, au sein de même de l'école, aux abords de l'école.

J'aurais souhaité aussi vous interroger sur la politique qui est mise en œuvre par votre département concernant le tri des déchets dans les établissements scolaires. Il me revient que certaines directions estiment ne pas avoir les moyens concrets en infrastructures pour organiser de manière concrète et pratique, le tri des déchets alors que l'on sait très bien qu'il y a une bonne part de volonté individuelle venant des élèves, c'est une évidence, mais je pense que la vertu vient aussi de l'exemple et de ce qui est à disposition. J'aurais souhaité savoir si vous avez des informations à nous communiquer en la matière.

J'aimerais véritablement savoir également si le Collège compte investir dans cet aspect qui semble tellement évident en 2018 et qui, visiblement, pêche par l'un ou l'autre de ces aspects.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. M. BREUWER. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial

M. BREUWER, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Très brièvement, chers collègues puisque je participe à la cinquième Commission, j'y participe activement d'ailleurs, et effectivement dans l'excellent rapport qui a été fait de cette réunion, on y retrouvait l'une ou l'autre question que j'ai pu poser mais j'avais encore une question plus spécifique à poser et donc, voilà c'est l'occasion de le faire, ça concerne la ferme de Jevoumont.

Donc, le rapport d'activités « Enseignement et de la Formation », à la page 25, évoque en quelques lignes la situation de la ferme de Jevoumont et plus particulièrement son redéploiement dans une optique encore plus pédagogique.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

Alors, un plan ad hoc, pas comme le Capitaine hein, prévoit le développement de cet outil sur base de la réduction du troupeau, de la transformation et la valorisation du lait, la diversification des productions, l'autosuffisance alimentaire et énergétique, ce qui peut peut-être rejoindre aussi les préoccupations de notre collègue Ecolo, le recentrage sur les activités pédagogique et on y indique évidemment que pour atteindre tous ces objectifs, cela nécessite quelques travaux.

Alors, si vous me permettez effectivement de vous demander où en sont ces travaux, et nonobstant ces travaux, peut-être quand même pouvoir dire à cette assemblée quels sont les effets du plan de développement qui est en cours, je présume, d'exécution en termes de plus-value pour quels étudiants et donc, quels sont les premiers résultats tangibles de ce redéploiement de ce bel outil ?

Donc, en d'autres termes, comment pouvons-nous déjà mesurer l'intérêt de l'outil et de son intégration dans l'enseignement de la Province, c'est effectivement un bel outil, moi qui ai fait mes premiers pas professionnels à l'école de La Reid, je me souviens fort bien, je pense qu'à l'époque, déjà, l'outil devait exister mais qu'il a certainement pris une certaine importance et donc, j'attends avec impatience vos réponses mercredi sur ce sujet.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur BREUWER, je me souviens effectivement de vos premiers pas à l'Institut de La Reid, on jouait mini-foot ensemble, dans la même équipe. M. JADOT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial

M. JADOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Madame la Députée, en lisant le rapport relatif à l'Enseignement, j'ai été surpris par un chiffre : 271 enseignants mis en disponibilité. Cela m'a paru énorme.

J'ai donc consulté les chiffres de la population scolaire et j'ai vu que globalement, l'enseignement provincial perdait près de 900 élèves. Cette perte se situait principalement dans l'enseignement secondaire.

Cette situation m'inquiète d'autant plus qu'elle est presque généralisée de manière linéaire dans l'ensemble des établissements scolaires.

Dès lors, afin de stopper cette hémorragie, je me demande si tous les efforts sont bien fournis afin de proposer à nos élèves des options qui les mèneraient vers des emplois en pénurie, voire les nouvelles filières qu'il serait utile de développer.

On le sait, c'est d'actualité, on constate que pas mal de jobs sont disponibles dans certains secteurs d'activité mais pour lesquels malheureusement peu de personnes qualifiées répondent aux demandes des employeurs.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

Pourriez-vous nous indiquer ce que les services provinciaux de l'enseignement ont pu développer pour répondre à la demande des futurs employeurs ou éventuellement les créneaux qu'il faudrait créer pour nos enfants et nos ados.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Personne. Je clos la discussion générale. Madame Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale, répondra à ces interventions ce mercredi.

VII. - Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 février 2018

M. LE PRESIDENT.- Point 45 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour. Rendez-vous demain pour la journée d'étude et mercredi, ici à 15H00 pour les réponses du Collège

La réunion publique est levée à 17H05'.